



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture

Question écrite n° 46189

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le risque de suppression de l'aide à la tenue de comptabilité accordée aux agriculteurs dans les DOM. La suppression de cette prime va à l'encontre de la nécessaire organisation de l'agriculture, de l'effort de transparence et de professionnalisation qui a été engagé outre-mer. Cette prime ne représente qu'un modeste montant : 720 KF pour les DOM et 350 KF pour la Réunion. Seuls 350 agriculteurs sont concernés (jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation jeunes agriculteurs) à la Réunion. Il souhaite donc obtenir son avis sur un éventuel maintien de cette aide dans les quatre DOM.

Texte de la réponse

L'intérêt de tenir une comptabilité d'exploitation est désormais clairement perçu par la plupart des agriculteurs. Le maintien de l'aide à la tenue d'une comptabilité de gestion instaurée il y a une vingtaine d'années ne se justifie des lors plus aujourd'hui. Le cas échéant, si la spécificité des structures des exploitations agricoles dans les départements d'outre-mer le rend nécessaire, les programmes élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives Locales (FIDIL) ou dans celui des Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) peuvent prévoir, dans ces départements, des mesures particulières pour encourager les agriculteurs à améliorer la gestion technique, économique et financière de leur exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46189

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6528

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 800